



Conseil économique et social

Distr. générale
17 décembre 2014
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquante-neuvième session

9-20 mars 2015

Suivi de la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et de la session extraordinaire
de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes
en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement
et paix pour le XXI^e siècle »

Déclaration soumise par Labour, Health and Human Rights Development Centre, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration suivante, qui est distribuée conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

*La présente déclaration n'a pas fait l'objet d'une relecture sur le fond par les services d'édition.

14-65911X (F)



Merci de recycler



Déclaration

La situation d'insécurité et d'instabilité qui prévaut dans le nord-est du Nigéria et ses effets sur les filles et les femmes de cette région relèguent les progrès enregistrés sur les questions d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes au Nigéria au rang d'illusion. Cela étant, depuis la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ainsi que la Déclaration et le Programme d'action de Beijing en 1995, les réformes politiques et les pratiques du pays reflètent les progrès réalisés sur les principes d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes.

Dans le climat d'insécurité et de terrorisme qui règne dans le nord-est du Nigéria, les filles et les femmes sont souvent les cibles d'enlèvement par des terroristes, en violation de leurs droits fondamentaux. Plus de 100 écolières de Chibok, dans l'État Borno, au nord-est du Nigéria, kidnappées par le groupe terroriste Boko Haram dans la nuit du 14 avril 2014, n'ont toujours pas été libérées ou retrouvées en dépit des efforts constants du Gouvernement nigérian et des assurances données quant à leur libération. L'État n'a pas été en mesure d'assurer leur libération, au même titre que celle d'autres femmes enlevées par le groupe terroriste en d'autres occasions. Ces injustices et inégalités omniprésentes ont perduré dans le nord-est du Nigéria en raison de l'insécurité et de l'instabilité permanentes qui y règnent. Cette situation fait obstacle à la mise en œuvre des principes d'égalité des femmes et des hommes et d'autonomisation des femmes.

Les traditions et la culture posent également des défis à la mise en œuvre et la réalisation de progrès durables en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes dans certains segments de la société nigériane du XXI^e siècle. Les droits des femmes sont grandement limités par la culture, les traditions et la religion, qui font des femmes des citoyennes de seconde zone asservies aux hommes. Ces croyances subsistent en dépit des réformes et transformations de la politique d'égalité des sexes et de sa prise en compte dans la plupart des régions du pays. Dans beaucoup de régions du pays, les familles restent dirigées exclusivement par les hommes, conformément aux normes traditionnelles et culturelles encore en vigueur. À titre d'exemple, dans certaines cultures et sociétés, les membres féminins de la famille sont exclus de l'attribution des biens et notamment des propriétés foncières, principalement dans l'est du pays. Ces pratiques sont discriminatoires et font clairement obstacle à l'autonomisation des femmes. Le fait de posséder des terres dans les zones rurales d'une société agraire est un indicateur d'autonomie financière.

Dans bien des régions du nord du Nigéria, notamment celles à majorité musulmane, les rapports sur la scolarisation montrent que les garçons restent favorisés par rapport aux filles en matière d'éducation. À ce jour, dans l'ensemble du Nigéria, les femmes sont peu nombreuses dans la vie politique et à des postes de décision car les traditions, cultures et religions restent des freins. Le défi consiste à lever les obstacles culturels et religieux qui constituent un véritable fléau et entravent la réalisation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes dans certaines parties du pays.

La pratique de l'égalité des sexes et de l'autonomisation pourrait être traduite dans les faits grâce au développement d'actions systématiques et continues de plaidoyer de la part de la société civile et à des activités publiques constantes

d'éducation et d'instruction sur le terrain. L'élaboration de plans d'intervention et la mise en place d'ateliers, l'organisation de programmes de formation et d'activités séquentielles basées sur les éléments de ces ateliers et formations, l'intégration d'une méthodologie participative dans les sessions de formation, la traduction des manuels, la création de réseaux et de partenariats et l'élaboration de nouveaux programmes sont essentiels pour faire avancer les principes d'égalité des sexes, d'autonomisation des femmes et promouvoir la campagne pour la justice et la justice sociale. La documentation et la maintenance devraient être systématiques et rigoureuses, tout comme le regroupement des autres dossiers et données, à des fins de partage des informations, y compris dans le cadre des réunions de conseil municipal avec les responsables communautaires, des campagnes de sensibilisation de ces derniers accompagnées de plaidoyers dans les médias. Ces activités auront une incidence positive et contribueront à créer des communautés mieux informées, qui deviendront des agents du changement grâce à leur connaissance de base de cette question. Elles généreront également une réponse communautaire aux défis posés et permettront de promouvoir la participation de la population et le renforcement des capacités au plan local. En d'autres termes, des résultats significatifs pourraient être obtenus si la société civile véhiculait le message d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes dans chaque foyer des régions les plus affectées. Il serait même possible d'aller encore plus loin si dans chaque sous-ensemble de la société affectée, il était possible d'identifier une personne ou un groupe de personnes éclairées susceptibles de servir de point focal et de vecteur de transmission du message en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation. Il appartiendra à la société civile d'éclairer cette personne ou ce groupe sur le respect des principes et l'importance de l'égalité entre les femmes et les hommes et l'autonomisation, afin de donner l'élan et l'encouragement suffisants pour relayer les messages. Les avantages du concept d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes par rapport à la foi de la société dans les pratiques traditionnelles, culturelles et sociétales devront être soigneusement mis en lumière, expliqués avec passion et transmis aux communautés dans un langage qu'elles comprennent. C'est un moyen de compléter les programmes et politiques en faveur de l'égalité des femmes et des hommes et de l'autonomisation adoptés et menés par le gouvernement.

En tant que signataire de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, et des objectifs du Millénaire pour le développement des Nations Unies, le Nigéria reconnaît l'égalité des sexes comme un droit garanti dans la Constitution de 1999. La Convention a encouragé la promulgation de la Politique nationale pour l'égalité des sexes au Nigéria. Récemment, certains progrès ont été enregistrés en la matière dans certains États du Nigéria, y compris celui de Lagos (le centre métropolitain et commercial du pays) où le congé de maternité pour les fonctionnaires a été étendu de trois à six mois. Cette mesure est louable et mériterait d'être suivie par les autres États du Nigéria, d'autres branches du gouvernement et le secteur privé, qui emploient de nombreuses personnes dans le pays. Ce changement de politique est le fruit de campagnes mais aussi d'actions d'information. Cet ambitieux programme a été développé après la quatrième Conférence mondiale sur les femmes de 1995. Les campagnes et actions d'information en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes ont également remodelé la scène politique du pays, en particulier dans le sud-ouest du Nigéria. Dans cette région, quasiment tous les postes de gouverneurs adjoints

sont occupés par des femmes ou leur sont plus ou moins stratégiquement réservés, alors que les hommes occupent les postes politiques à responsabilité, une situation largement répandue dans toutes les sphères dirigeantes du Nigéria. Cette « offre » a au final encouragé la participation des femmes, qui sont de plus en plus nombreuses à briguer des postes à responsabilité, amenant ainsi le système à reconnaître et accepter les femmes en politique.

Par ailleurs, nous devrions faire campagne et inciter notre gouvernement national à revoir le programme de développement et les politiques en faveur de l'égalité des sexes avant, durant et après la cinquante-neuvième session de la Commission de la condition de la femme. Des efforts de plaidoyer sont à engager, dont des conférences de presse, des séminaires, des expositions itinérantes, la création de clubs et de champions de l'égalité des sexes ainsi que de mouvements de défense de l'égalité hommes-femmes à tous les niveaux de l'éducation, primaire, secondaire et supérieur, pour soutenir la campagne!
